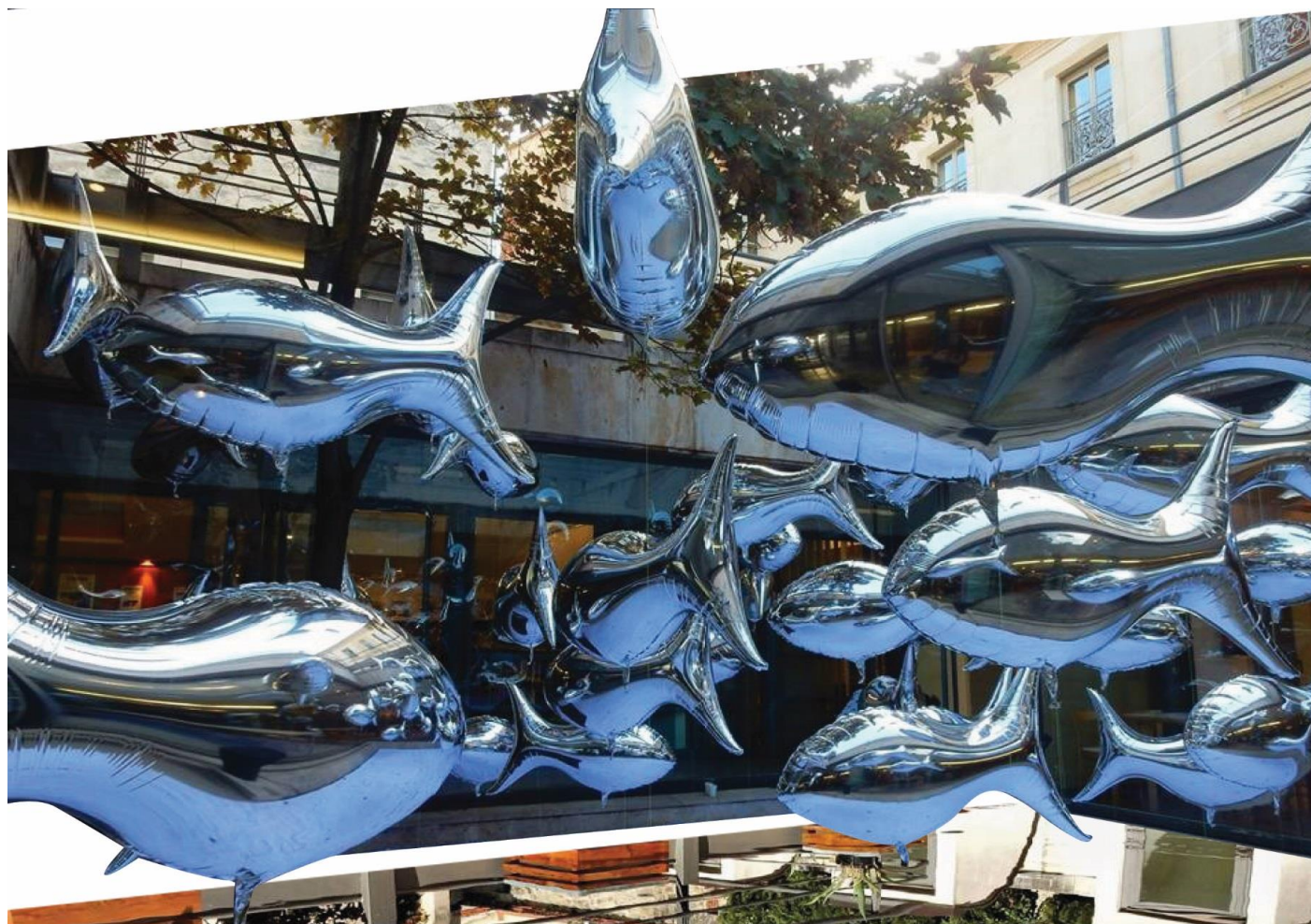




DANS LE CADRE DE LA SAISON DE PRÉ-FIGURATION DE L'OMBRIÈRE

LA CHAPELLE EN RESIDENCE

APPEL À
CANDIDATURES
#ON AIR
RÉSIDENCES
D'ARTISTES 2019



MÉDIA-
THÈQUE
D'UZÈS



RÉSEAU
DES BIBLIOTHÈQUES
PAYS D'UZÈS



Communauté de communes Pays d'Uzès 9 avenue du 8 mai 1945 BP 33122 – 30703 UZES CEDEX
Tél : 04.66.03.09.00 / www.ccpaysduzes.fr / contact@ccpaysduzes.fr

APPEL A CANDIDATURES /RESIDENCES D'ARTISTES

« La Chapelle en résidence 2019 »



Dans le cadre des axes de développement du projet culturel de l'intercommunalité, la communauté de communes Pays d'Uzès a mis en place depuis 2016, des résidences d'artistes, visant à promouvoir la création contemporaine auprès de la population, à soutenir et accompagner la recherche artistique.

La CCPU invite donc des artistes dans le secteur des arts plastiques et visuels (peinture, photographie, vidéo, cinéma, audiovisuel, arts numériques, sculpture...) de tous horizons et domaines à postuler au programme de soutien à la création par un dispositif de résidence d'artiste.

En 2018/2019, la CCPU met en place deux nouvelles résidences d'artistes.

Ces résidences sont ouvertes aux artistes pour une période de 4 semaines selon les modalités suivantes :

1. Contexte

Ces actions portées, par la Direction du Développement local et de la culture (DDLC), s'intègrent dans une politique culturelle menée par la communauté de communes, en préfiguration de l'ouverture d'un centre culturel en 2020, l'Ombrière.

Une volonté affirmée d'engager dès maintenant des actions culturelles innovantes (notamment participatives) et expérimentales sur le territoire.

Il s'agit aussi pour la CCPU de proposer des actions, évènements, services, en direction de tous les publics, mais avec une attention particulière envers le public jeune et jeunes adultes, tout comme les habitants du quartier prioritaire, et de permettre à ces publics de se familiariser avec des pratiques artistiques contemporaines et d'accéder à une forme de culture nouvelle.

Ces propositions de création sont menées en transversalité avec les services intercommunaux : Petite enfance, enfance et jeunesse, politique de la ville, réseau des bibliothèques, culture et communication, afin de poursuivre la dynamique de projets engagés sur le territoire.



Objectifs :

Avec ce dispositif, la CCPU souhaite :

- Favoriser la création et la recherche des artistes
- Offrir aux artistes une visibilité auprès de tous les publics et des réseaux professionnels
- Favoriser l'échange et leur mise en réseau avec les acteurs culturels, notamment en préfiguration de l'Ombrière, centre culturel ;
- Permettre l'accès du public, notamment les plus jeunes et les habitants du quartier prioritaire du contrat de ville d'Uzès, à la Culture en général et en particulier à l'Art Contemporain

2. Dates de résidence et de limite de dépôt des candidatures

La résidence sera réalisée sur une durée de 4 semaines consécutives à choisir par l'artiste selon les périodes proposées :

- du **4 au 30 mars 2019**.

Date limite de dépôt des candidatures : 29 décembre 2018.

Les candidats retenus en seront informés le 21 janvier 2019.

- du **3 au 29 juin 2019**.

Date limite de dépôt des candidatures : 30 mars 2019.

Les candidats retenus en seront informés le 22 avril 2018.

3. Moyens financiers et matériels

Mise à disposition de lieux : un lieu de création (chapelle de la médiathèque (42 m²) et ses extérieurs) avec accès internet, wifi, cuisine, et éventuellement un lieu d'exposition (salle d'exposition de la médiathèque) : Médiathèque d'Uzès, 41 le Portalet, 30700 Uzès.



Entrée de la chapelle



Cuisine



Prise en charge de l'hébergement et des frais de restauration durant la période de la résidence. L'hébergement choisi par la CCPU se situe au cœur de la ville d'Uzès à 50 m du centre-ville, à 10 minutes à pied de la médiathèque d'Uzès (résidence de tourisme, appartement au calme avec balcon ou terrasse).

Mise en place d'une communication de projet et de publicité autour des actions.

Mise en relation avec les acteurs du territoire (autres artistes, enseignants, services intercommunaux...)

Un honoraire artistique de **3000 euros** (frais de déplacements et fournitures consommables inclus) sera versée. Les frais de repas seront également pris en charge par la CCPU sur la base d'un forfait journalier de 25 €.

Un contrat d'accueil en résidence d'artiste dans le cadre d'une résidence de création, de recherche ou d'expérimentation sera signé entre la collectivité et l'artiste retenu(e).

4. Critères de sélection

La priorité sera accordée aux candidats disposés à interagir avec le public et les créateurs locaux.

Aux artistes travaillant avec des formes créatives émergentes (ou sous représentées).

Une attention toute particulière sera portée sur les projets pouvant approcher les thématiques suivantes :

- Arts urbains
- Développement durable
- Lien avec la lecture publique
- Lien avec le spectacle vivant

Chaque candidat, de nationalité française ou étrangère, doit avoir à son actif une production conséquente.

Pour toutes questions liées à l'appel à candidature contacter : contact@ccpaysduzes.fr

Pour postuler, veuillez remplir le formulaire de demande ci-après et le retourner à :

contact@ccpaysduzes.fr



Nom du projet :

Résumé du projet pendant la résidence (~200 mots) :

Nom de l'artiste :

Pseudonyme :

Nom de l'organisation (le cas échéant) :

Nom du contact principal :

(Dans le cas d'un projet collectif, ce doit être le nom de la personne-ressource)

Adresse :

Ville :

Code postal :

Numéro de tél :

Email :

Période retenue :

- Du 4 mars au 30 mars 2019
- Du 3 juin au 29 juin 2019

Le choix de la période doit être obligatoirement précisé dans la candidature avec l'ordre de préférence.

Matériaux et informations de soutien :

Détail /s du matériel créatif /s

Scénario de théâtre / photos ou vidéo du travail à afficher éléments / programme musical / démo (selon le cas)



Plan d'action et horaires :

CV / bio / profil / s (inclure les membres de l'équipe principale, selon le cas. En lieu et place des profils individuels, n'hésitez pas à indiquer l'adresse de ces informations disponibles en ligne).

Prévision budget :

Avez-vous déjà présenté un travail en collaboration avec la CCPU? OUI ou NON

Si oui, quel était le projet et quand a-t-il été présenté?

Autres collaborations :

Veillez inclure une note d'intention expliquant les raisons pour lesquelles vous proposez de postuler pour ce programme. Votre texte devrait répondre aux questions suivantes:

- Pourquoi souhaitez-vous travailler avec la CCPU ?



- Quels sont les avantages mutuels qui peuvent résulter d'une telle collaboration?

Ces résidences d'artistes sont accompagnées et soutenues par :



Communauté de communes Pays d'Uzès 9 avenue du 8 mai 1945 BP 33122 – 30703 UZES CEDEX
Tél : 04.66.03.09.00 / www.ccpaysduzes.fr / contact@ccpaysduzes.fr